



CFA
SANITAIRE ET SOCIAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

AIDE SOIGNANT

Le métier

Description du métier

L'Aide-Soignant travaille essentiellement en milieu médicalisé où il contribue à la prise en charge des patients ou résidents. Il intervient dans les domaines de l'hygiène corporelle (toilette, change, etc) ; du soin ; du confort ; de l'hygiène des locaux et de la surveillance.

Il accompagne les patients dans les actes de la vie quotidienne, tout en veillant en permanence à leur confort physique et leur bien-être moral. Il participe au maintien ou au retour de leur autonomie. L'aspect relationnel est important dans le métier d'aide-soignant car il est en contact avec les patients / résidents ; les familles et l'équipe médicale.

Sous la responsabilité de l'infirmier, il met en place des soins de confort, d'hygiène, et assure la sécurité du patient : réfection des lits, aide à la toilette, aide aux repas, surveillance de l'état physique et mental du patient.

Aptitudes et compétences

L'aide soignant doit savoir faire preuve de disponibilité, d'investissement personnel, de recherche du contact humain, de patience, d'attention, d'ouverture d'esprit, d'un bon équilibre émotionnel et de sens pratique.

L'aide soignant doit savoir gérer sa sensibilité notamment vis-à-vis de la mort et de la souffrance qui font partie du métier.

Conditions de travail

L'Aide-Soignant travaille généralement à temps plein et peuvent travailler en roulement : par exemple de 6h à 14h ou de 13h à 21h. Ils peuvent travailler en journée, avoir des horaires coupés ou travailler en équipe de nuit.

Les aides-soignants peuvent travailler les jours fériés et les week-end.

Les aides-soignants qui travaillent à domicile peuvent effectuer de nombreux déplacements en une journée.

Où travaille l'Aide-Soignant

L'Aide-soignant peut travailler :

- En service hospitalier (hôpital ou clinique) dans différents services
- En EHPAD auprès des personnes âgées
- En centre de rééducation
- En centre de cure / post-cure (toxicologie, alcool, etc)
- En MAS ou FAM auprès de personnes handicapées
- Au domicile des personnes âgées ou malades, ici l'AS pratique en totale autonomie

Salaire

Le salaire brut mensuel de l'Aide Soignant débute à 1554€ brut. Son salaire évolue durant sa carrière.

"L'apprentissage ? Cela a été une chance à saisir. Après un CDD de un an dans un IME mon employeur m'a proposé de continuer en apprentissage. Le travail me plaisait, l'équipe était conviviale, j'ai dit oui tout de suite ! Cet équilibre me plaît : petit à petit mon maître d'apprentissage me confie des responsabilités et mon travail s'enrichit des connaissances acquises à l'école. Je conseille bien évidemment l'apprentissage à tous ceux qui en ont l'occasion."

Alice - Apprentie

Mise à jour

21 septembre 2021